

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**2022-11**

**Séance du 27 janvier 2022**

Nombre de membres : 31  
En exercice : 31  
Nombre de présents ou représentés : 23  
Ayant pris part au vote : 23

Votes :

↳ Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

Adoptée à : l'unanimité

Date de la convocation :

↳ 18 janvier 2022

Transmise en Préfecture le :

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix heures,  
le Conseil d'Administration  
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,  
régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83,  
sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU,  
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le secrétaire de séance désigné est Blandine MONIER,  
Maire de EVENOS.

**Présents ou représentés à la délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES (20)**

Administrateurs titulaires présents :

Christian SIMON, Claude ALEMAGNA, Robert BENEVENTI, Thierry BONGIORNO, Paul BOUDOUBE, Bernard CHILINI, Romain DEBRAY, Laurent GUEIT, Blandine MONIER, Jean-Louis PORTAL,

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants :

Philippe BARTHELEMY (Chrystelle GOHARD), Sylvie SIRI (Michel PERRAULT).

Administrateurs titulaires représentés par procuration

Didier BREMOND à Thierry BONGIORNO, Philippe LEONELLI à Michel PERRAULT, René UGO à Chrystelle GOHARD

Administrateur(s) excusé(s) :

Gil BERNARDI, Claude CHEILAN, Michel GROS, Jacques PAUL, Nathalie PEREZ-LEROUX,

Administrateur(s) absent(s) :

///

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES (03)**

Administrateurs titulaires présents :

Anne-Marie METAL

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants :

///

Administrateurs titulaires représentés par procuration

Hervé STASSINOS à Claude ALEMAGNA

Administrateur(s) excusé(s) :

Yannick SIMON

Administrateur(s) absent(s) :

///

<b>COLLEGE SPECIFIQUE : ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS (Article 23-IV, Loi n° 84-53)</b>
<b>Représentants des Communes adhérentes (03)</b>
Administrateurs titulaires présents : ///
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration : Josée MASSI à Robert BENEVENTI, Frédéric MASQUELIER à Paul BOUDOUBE, Richard STRAMBIO à Bernard CHILINI
Administrateur(s) excusé(s) : ///
Administrateur(s) absent(s) : ///
<b>Représentants des Etablissements Publics adhérents (02)</b>
Administrateurs titulaires présents : Thierry ALBERTINI
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration ///
Administrateur(s) excusé(s) : Marie-Hélène PARENT
Administrateur(s) absent(s) : ///
<b>Représentants du Conseil Départemental du VAR (03)</b>
Administrateurs titulaires présents : ///
Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : ///
Administrateurs titulaires représentés par procuration Patricia ARNOULD à Thierry ALBERTINI, Dominique LAIN à Christian SIMON
Administrateur(s) excusé(s) : Louis REYNIER
Administrateur(s) absent(s) : ///

Comptable assignataire, DUBOIS Régis : Excusé

Conformément l'article 24, alinéa 2, du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**N° 2022-11 : Désignation de représentants des Elus en CA**

Il convient de procéder au remplacement de Madame Joëlle RICCINO, Adjointe au Maire de PUGET sur Argens, qui vient de donner sa démission et qui siégeait dans les instances suivantes en tant que membre suppléant :

- Commission Administrative Paritaire, Catégorie A5
- Commission Administrative Paritaire, Catégorie B4
- Commission Consultative Paritaire, Catégorie A
- Commission Consultative Paritaire, Catégorie B

Le Président propose la désignation de :

- Monsieur Michel PERRAULT, Adjoint au Maire de SAINT-TROPEZ, en Commission Administrative Paritaire de la catégorie A5 et en Commission Consultative Paritaire de la catégorie A.
- Madame Anne-Marie METAL, Conseillère Métropolitaine Toulon Provence Méditerranée, en Commission Administrative Paritaire de la catégorie B4 et en Commission Consultative Paritaire de la Catégorie B

en qualité de membres suppléants des instances ci-dessus.

- . Le Conseil d'Administration,
- . Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
- . Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la désignation de Monsieur Michel PERRAULT, Adjoint au Maire de SAINT-TROPEZ, en qualité de membre suppléant, dans les instances suivantes :

- Commission Administrative Paritaire, Catégorie A5
- Commission Consultative Paritaire, Catégorie A

- APPROUVE la désignation de Madame Anne-Marie METAL, Conseillère Métropolitaine Toulon Provence Méditerranée, en qualité de membre suppléant, dans les instances suivantes :

- Commission Administrative Paritaire, Catégorie B4
- Commission Consultative Paritaire, Catégorie B

Fait et délibéré à LA CRAU, le 27 janvier 2022

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

**Pour extrait conforme,**

Le Président du CDG 83



Christian SIMON  
Maire de LA CRAU,  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée